

Numéro	DATE DE SIGNATURE	TIERS	DÉSIGNATION	MONTANT (TTC) en € - Observations	Observations commentaires
D-2024-106	03/06/2024	SADEL	Équipement (lecteur CD, 2 roues motricité) école Hugues Aufray	251.70	
D-2024-107	03/06/2024	WESCO	Mobilier (3 tables, modules motricité, 2 enceintes portables) école Hugues Aufray	1 479.13	
D-2024-108	03/06/2024	WESCO	Mobilier (2 bancs hêtre massif) école Hugues Aufray	308.02	
D-2024-109	03/06/2024	NATHAN	Mobilier (2 meubles 30 bacs, grand bac à eau avec couvercle) école Hugues Aufray	1 907.00	
D-2024-110	07/06/2024	MF PRO	Vêtements travail (EPI) ST	63.84	
D-2024-111	07/06/2024	SYGIA	Distributeur + savon liquide	874.20	Pour tous les bâtiments communaux
D-2024-112	07/06/2024	EDP	Engrais cimetièrre	163.60	
D-2024-113	10/06/2024	HTP	Feux d'artifice du 31/08/2024 "Couffé en fête"	4 200.00	
TOTAL				53 685.59	

3. N°2024-06-47 Approbation de la nouvelle Convention « Conseil en Énergie Partagée » (CEP) avec Territoire d'Énergie 44 (TE44)

Présentation : Fabrice BLANDIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition du service « Conseil en Energie Partagée » de TE44, annexée à la présente délibération, dans les conditions définies ci-dessus ;
- **APPROUVE** le montant de remboursement des frais de fonctionnement à TE44 pour la mise à disposition d'un conseiller en énergie partagée dans le cadre de ladite convention ;
- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

4. N°2024-06-48 Créations de postes non permanents pour renouvellement de contrats

Présentation : Suzanne LELAURE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **CRÉE** pour renouvellement de contrats pour l'année scolaire 2024-2025 :
 - **3 postes** d'adjoint d'animation à raison de 4,31/35^{ème} par semaine (annualisées) de temps de travail pour la période scolaire du 01 septembre 2024 au 31 août 2025 pour le service « Restaurant scolaire, Pause Méridienne, Surveillance de cours, Entretien de bâtiments »,
 - **5 postes** d'adjoint technique à raison de 5,98/35^{ème} par semaine (annualisées) de temps de travail pour la période scolaire du 01 septembre 2024 au 31 août 2025 pour le service « Restaurant scolaire, Pause Méridienne, Surveillance de cours, Entretien de bâtiments »,
 - **1 poste** d'adjoint d'animation à raison de 2,19/35^{ème} par semaine (annualisées) de temps de travail pour la période scolaire du 01 septembre 2024 au 31 août 2025 pour le service « Restaurant scolaire, Pause Méridienne, Surveillance de cours, Entretien de bâtiments »,
 - **1 poste** d'adjoint d'animation à raison de de 5,40/35^{ème} par semaine (annualisées) de temps de travail pour la période scolaire du 01 septembre 2024 au 31 décembre 2024 pour le service « Restaurant scolaire, Pause Méridienne, Surveillance de cours, Entretien de bâtiments »,
 - **1 poste** d'adjoint d'animation à raison de 3,79/35^{ème} par semaine (annualisées) de temps de travail pour la période scolaire du 01 janvier 2025 au 31 août 2025 pour le service « Restaurant scolaire, Pause Méridienne, Surveillance de cours, Entretien de bâtiments »,
 - **1 poste** d'adjoint technique à raison de 13,13/35^{ème} par semaine (annualisées) de temps de travail pour la période scolaire du 01 septembre 2024 au 31 août 2025 pour le service « Restaurant scolaire, Pause Méridienne, Surveillance de cours, Entretien de bâtiments »,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du Budget Principal,
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

5. N°2024-06-49 Création du marché hebdomadaire communal (plein air) de Couffé et fixation du montant des droits de place

Présentation : Joseph BRULÉ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **CRÉE**, à compter de la présente décision, le marché hebdomadaire communal (plein air) de Couffé, de manière régulière le vendredi après-midi de 16h30 à 19h00, sur la Cour du presbytère - Place Saint Pierre,
- **FIXE** les tarifs de droits de places comme suit :
 - 3 premiers mois gratuits
 - 0,70€ par mètre linéaire par marché après les 3 premiers mois
 - 50,00€ par étales de 6 mètres et plus par trimestre
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

6. N°2024-06-50 Approbation du règlement général du marché hebdomadaire communal (plein air) de Couffé

Présentation : Joseph BRULÉ

Après la création, par délibération, du marché hebdomadaire communal (plein air) de Couffé, il convient de mettre en place un règlement général de fonctionnement pour ce marché.

Considérant l'exposé ci-dessus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE**, le règlement général du marché hebdomadaire communal (plein air) de Couffé, annexé à la présente délibération
- **DIT** que le Maire de Couffé prendra un arrêté concernant ce règlement en vertu du code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2 portant sur les pouvoirs de police du Maire et les articles 2224-

- 18 du code général des collectivités territoriales, modifiés par l'article 34 de la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 à L 2224-22 portant sur la création, l'organisation et le fonctionnement des halles, foires et marchés :
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

7. Échange de terrains à La Pinetière avec soulte entre la commune et les Consorts VINCENT

Présentation : Leïla THOMINIAUX

Délibération reportée à la séance du conseil municipal du 11 juillet 2024.

8. Comptes rendus des commissions municipales et extra-municipales

8.1. CR Commission solidarité du 14 mai 2024

Présentation : Roseline VALEAU

8.2. CR Commission transition écologique

Présentation : Laurent GOURET

8.3. CR Commission voirie du 05 juin 2024

Présentation : Joseph BRULÉ

9. Informations et questions diverses

9.1. Point sur les élections l'organisation des élections législatives du 30 juin et 07 juillet 2024

Présentation : Suzanne LELAURE

9.2. Point sur le projet de changement de logo de la commune de Couffé

Présentation : Cécile COTTINEAU

Il convient de travailler sur les deux derniers logos avant de les présenter au conseil municipal. Ensuite une sollicitation des citoyens sera faite pour recueillir leurs avis.

9.3. Point sur la manifestation « Couffé en fête » d'août 2024

Présentation : Frédéric DELANOUE

9.4. Point sur l'inauguration du circuit PDIPR trail de Couffé du 29 juin 2024

Présentation : Yves TERRIEN

Il est demandé la présence des conseiller pour cette inauguration.

9.5. Point sur l'exploitant agricole faisant foin sur terrains communaux

Présentation : Laurent GOURET

9.6. Point RH

Présentation : Suzanne LELAURE

- Demande de mutation : M. Mathieu SORIN, agent municipal, chargé des bâtiments communaux et encadrement des agents de ménage a demandé, par courrier en date du 24 mai 2024, sa mutation auprès du SDIS 49 à compter du 1^{er} septembre 2024.

Séance levée à 22h30

Couffé le 21 juin 2024
Le Maire, Daniel PAGEAU

